

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Ceilloux
Séance du 14 septembre 2018 à 20 heures 30

Etaient présents : Mesdames BOURCHEIX Marie-Paule, MARSEILLES Françoise, Messieurs COISSARD Joël, COSTILHES Alain, FAUCHER Patrick, MARNEAU Michel, MERESSE Stéphane, SANTARELLI Olivier.

Absents : Madame COUPAT Danielle (procuration à Monsieur FAUCHER Patrick), Monsieur BOREL Jean (procuration à Monsieur MARNEAU Michel), et Monsieur GRENOUILLET Denis, excusés.

Convoqués le 05 septembre 2018.

Secrétaire de séance : Monsieur MARNEAU Michel.

1/Choix de l'Entreprise pour le programme de travaux de voirie 2018

Les entreprises suivantes ont été consultées au mois de juin 2018 :

Entreprise EIFFAGE Route Centre Est : 22 865,00 € hors taxes

Entreprise EUROVIA DALA : 22 064,00 € hors taxes

Entreprise COLAS R-A-A : 19 765,00 € hors taxes

L'entreprise **COLAS** a été retenue (entreprise la moins-disante).

L'offre de prix de Monsieur PERRUFFEL Robert a également été retenue pour la maîtrise d'œuvre relative à ces travaux de voirie. Le montant de sa mission est de **500 euros Hors Taxes**.

2/Régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA).

La délibération N°2018-27 est annulée.

Une nouvelle délibération doit être prise, tenant compte des observations formulées par Madame la Sous-Préfète d'Ambert dans son courrier du 02 août 2018.

L'assemblée est unanime pour apporter les modifications demandées.

3/Modification du taux de la Taxe d'Aménagement au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil est unanime pour augmenter le taux de la taxe d'aménagement à partir de 2019.

Ancien taux : 1 %

Nouveau taux pour tous les projets d'urbanisme sur l'ensemble de la commune : 2 %

4/Rapport N°02 de la Commission Locale d'Évaluation et de Transfert de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez (A.L.F.).

Les points à l'ordre du jour de la CLETC :

-La restitution de l'aide aux associations culturelles et sportives aux Communes concernées

-L'intégration de la compétence assainissement non collectif par ALF

-La restitution des équipements sportifs aux Communes concernées

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'abstenir sur l'intégralité du rapport présenté par ALF.

5/Subvention Foire de « la Saint-Géraud » à Tours-sur-Meymont.

Comme chaque année, une subvention de 100 euros est accordée, à l'unanimité, au Comité d'organisation de la Foire de la Saint-Géraud de Tours-sur-Meymont, pour la **41^{ème} foire**, qui aura lieu le **samedi 13 octobre 2018**.

6/Subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Ceilloux.

Les salles du local ont été carrelées et mise en conformité (salle de découpe) par les membres de la société de Chasse de Ceilloux.

Le conseil propose de dédommager la société de chasse pour les travaux effectués et les matériaux achetés. Il demande à Messieurs FAUCHER Patrick et COSTILHES Alain, membres de l'association, de quitter la salle pour pouvoir délibérer.

Considérant le bienfondé de cette demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 voix pour), décide d'allouer exceptionnellement la somme de 1500 euros à la société de Chasse de Ceilloux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.